

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Code ISIN** : FR0000990178
- ▶ **Dénomination** : ATOUT MONETAIRE PEA
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Nourricier** : ATOUT MONETAIRE PEA est un nourricier du FCP AMUNDI MONETAIRE PEA
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : CACEIS Fastnet
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : CACEIS Bank
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet DELOITTE ET ASSOCIES
- ▶ **Commercialisateur** :

Agences du Crédit Agricole

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : OPCVM diversifié
- ▶ **Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est identique à celui de l'OPCVM maître AMUNDI MONETAIRE PEA à savoir :

Destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA, ce FCP a pour objectif d'obtenir une performance égale à celle de l'EONIA capitalisé diminué des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandée.

La performance sera celle de l'OPCVM maître diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

- ▶ **Indicateur de référence** :

L'EONIA exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) comme la moyenne des taux des transactions réalisées sur le marché monétaire de l'euro pratiquées par un panel de banques internationales. Son évolution dépend de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne.

L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

► **Stratégie d'investissement :**

L'actif de l'OPCVM est investi en totalité et en permanence en parts de l'OPCVM maître AMUNDI MONETAIRE PEA et accessoirement en liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion de l'OPCVM maître :

Destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA, ce FCP a pour objectif d'obtenir une performance égale à celle de l'EONIA capitalisé diminué des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandée.

Rappel de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La gestion de ce fonds éligible au PEA vise un objectif de performance monétaire.

De par son éligibilité au PEA, le fonds détiendra en permanence au moins 75% de son actif en titres éligibles au PEA. Ces titres seront sélectionnés selon une méthode ou une combinaison de méthodes en fonction du couple coût / tracking error de chacune de ces méthodes.

Ainsi, afin de réaliser l'objectif de gestion, la partie action du fonds sera couverte par l'utilisation de produits dérivés et/ou par un swap permettant d'échanger la performance du portefeuille de titres contre la performance d'un placement monétaire.

L'investisseur est averti qu'il existe un risque action résiduel du fait de la stratégie d'investissement du fonds.

Actifs utilisés :

L'univers d'investissement du fonds est centré sur les actions de grandes capitalisations éligibles au PEA.

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le fonds pourra détenir les actifs suivants:

- *Jusqu'à 10 % maximum de l'actif des titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros : la gestion de la trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché obligataire et monétaire. Les émetteurs sélectionnés (correspondant à une notation minimale de AA dans l'échelle S&P et Aa2 dans l'échelle Moody's) pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales).
La gestion de trésorerie peut également s'effectuer à travers la détention de parts ou actions d'OPCVM monétaires.*
- *Parts ou actions d'OPCVM : L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM coordonnés ou non et/ou de fonds d'investissement cotés ou non. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et fonds d'investissement sont compatibles avec celle de l'OPCVM.*

Les instruments dérivés et les titres intégrant des dérivés taux font partie intégrante du processus d'investissement et sont, utilisés en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque action ou taux et, conformément à l'objectif de gestion, d'obtenir une performance équivalente à un placement monétaire.

Le fonds pourra également effectuer des dépôts, procéder à des emprunts d'espèces et des acquisitions et

cessions temporaires de titres afin d'optimiser la trésorerie du fonds et optimiser les revenus de l'OPCVM.

La somme des engagements liés aux dérivés, aux titres intégrant des dérivés et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres est limitée à 100 % de l'actif net.

La somme de l'exposition à des risques résultant des engagements et des positions en titres vifs n'excédera pas 200% de l'actif net.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Le profil de risque du maître est le suivant :

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître :

Les principaux risques liés à la classification sont :

- **Risque de taux :** *il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt ; il est mesuré par la sensibilité .En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.*

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

Risque lié à la sur exposition : *l'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la sur exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l' OPCVM, la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut augmenter le risque de baisse de la valeur liquidative de l' OPCVM par rapport au risque lié à l'investissement dans les titres (hors dérivés) du portefeuille.*

- **Risque en capital :** *L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être totalement restitué.*

- **Risque de contrepartie :** *il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.*

Les autres risques sont :

- **Risque action (résiduel) :** *si les actions ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Il s'agit du risque de dépréciation des actions ou des indices auxquels le portefeuille est exposé.*

- **Risque de change (résiduel) :** *le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.*

- **Risque de crédit :** *il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce*

dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs, et plus particulièrement destiné aux personnes physiques titulaires d'un PEA.

La durée minimale de placement recommandée est de 1 mois. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	0,50% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,70 % l'an TTC maximum

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FCP.

- Rappel des frais de gestion de l'OPCVM maître : en outre, en tant que OPCVM nourricier, l'OPCVM supporte indirectement les frais suivants facturés à l'OPCVM maître:

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Part C : 0,50 % TTC maximum l'an
		Part D : 0,50 % TTC maximum l'an
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commission de mouvement : Perçue par le dépositaire ***** Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments et opérations	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place *****
		Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent

être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.

► Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h00 . Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

► Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats: Amundi, agences du Crédit Agricole et CACEIS BANK FRANCE.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK FRANCE.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK FRANCE.

► Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : www.amundi.com

► Caractéristiques des parts :

• Montant minimum de la première souscription :

Part D : 1 millième de part

• Montant minimum des parts souscrites ultérieurement :

Part D : 1 millième de part

• Affectation du résultat :

Part D : Distribution

- **Décimalisation :**

Part D : Les souscriptions s'effectuent en millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en millième de part.

- **Valeur liquidative d'origine :**

Part D : 15,24 euros

- **Devise de libellé des parts :**

Part D : Euro

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernière valeur liquidative du mois de mars
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable :** 30 septembre 1996
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 2 juin 1995. Il a été créé le 30 juin 1995.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

*Amundi
90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris*

Les documents d'information relatifs à l'OPCVM maître AMUNDI MONETAIRE PEA, de droit français, agréé par l'Autorité des marchés financiers le 11 mars 2005, sont disponibles auprès de :

*Amundi
90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris*

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

Date de publication du prospectus : 1 avril 2011

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0000990178

Devise de référence: EUR

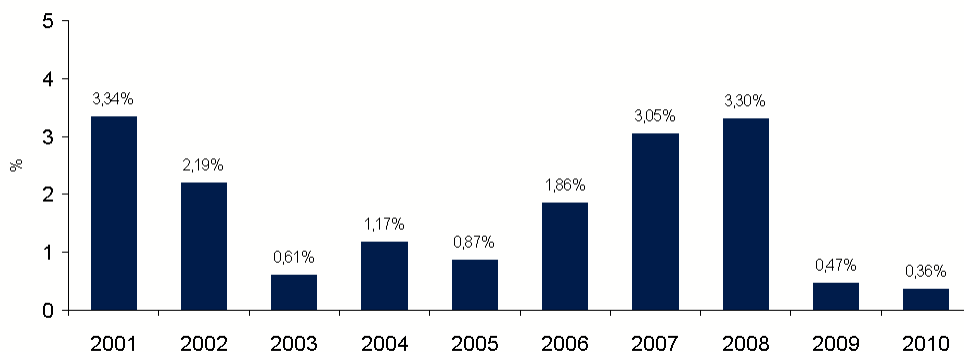
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2010

100.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 365)

■ PERFORMANCES AU 31/12/10



■ PERFORMANCES AU 31/12/10

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
ATOUT MONETAIRE PEA	0,36%	1,36%	1,80%
100% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 365)	0,43%	1,68%	2,37%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/03/10

Frais de fonctionnement et de gestion	0,06%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,36%
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	0,36%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,42%

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/03/10

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	12,85%
Titres de créance	1,65%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

07/02/11

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.